Groupe Académique Climat Scolaire

Lettre FLASH cyberharcèlement – diffusion d'images

N°3

« Le climat scolaire : une condition de la réussite scolaire et de l'epanouissement des élèves / le garant de la cohésion sociale » -

REUSSIR- Projet Académique 2017-2020

Lettre flash n°3 – janvier 2019 Actualisation des consignes cyberharcèlement –

Les signalements pour diffusion d'images (photos ou vidéos) sur *snapchat, instagram* ou d'autres réseaux sociaux (*sarahah* notamment) augmentent. Les consignes restent les mêmes :

- signaler si possible le contenu sur l'application (il faut soi-même avoir un compte) / donner le nom des comptes à la cellule vie scolaire qui les transmet à E-Enfance pour les faire fermer;
- signaler via Faits établissement (portail ARENA Enquêtes et pilotage);
- encourager les victimes à porter plainte / envoyez une copie à votre chargée de mission prévention violence avec la fiche de l'élève auteur s'il est connu : même en l'absence de plainte le signalement sera transmis au parquet;
- les victimes peuvent également se faire connaître auprès du numéro national Net-écoute 0800 200 000;
- vous pouvez en parallèle déposer un signalement sur PHAROS, le portail spécialisé de la police pour les atteintes aux personnes sur internet / https://www.internet-signalement.gouv.fr/PortailWeb/planets/Accueil!input.action;

En tout état de cause, il est impératif de faire remonter tout signalement de ce type à la DSDEN et au Rectorat.

Le phénomène est tellement prégnant qu'il est au cœur de la campagne 2018 de prévention du harcèlement : « Une photo c'est perso, la partager c'est harceler »

Le clip et un cahier pédagogique pour l'exploiter sont disponibles dans les ressources du site www.nonauharcelement.com. [l'image ci-dessous contient un lien vers ces ressources]

Pour vous aider :

- une équipe de formateurs dans les territoires (composée d'AS, de CPE et de professeurs documentalistes) a été constituée et peut déployer pour les équipes une formation et des outils de prévention autour du cyberharcèlement / vous pouvez contacter ce.dafor@acstrasbourg.fr pour demander une FIL
- n'hésitez pas à faire appel aux AS Conseillères Techniques des départements et aux référentes académiques et départementales harcèlement



- l'EMS forme et sensibilise chaque année des personnels et des élèves sur ces sujets, tout comme la BPDJ
- des propositions de messages pour les familles et les classes concernées par ces phénomènes en accompagnement des mesures de signalement :

Proposition de communication aux familles (MBN ou mot dans le carnet) au sujet des phénomènes de cyberharcèlement :

Chers parents,

Nous avons été alertés d'un phénomène de cyber-harcèlement qui touche certains de nos élèves.

Des images (photos ou vidéos) de ces jeunes (en majorité des filles) ou des montages sont diffusés sur les téléphones pour nuire à leur réputation.

Il s'agit pour les auteurs, évidemment cachés derrière des pseudonymes, d' "afficher" ces jeunes filles, pour les livrer à des insultes sur les réseaux sociaux ou directement dans les établissements scolaires. Les comptes (snapchat, instagram) qui véhiculent ces images doivent être signalés aux autorités académiques et à la justice.

Nous vous demandons donc d'être attentifs à cette situation et d'en parler avec votre enfant, de le sensibiliser à ne pas aider à la diffusion de ces images et, si votre enfant devait être victime de ces actes malveillants, de porter plainte et de nous alerter.

Proposition d'éléments de langage pour faciliter une communication à l'égard des classes :

Nous avons été alertés que des photos, des « nudes », et des montages qui visent certains élèves circulent sur les téléphones. L'objectif des auteurs des comptes qui les diffusent est de nuire à la réputation de ces élèves, souvent des filles.

Diffuser, sur snapchat, sur instagram, ou montrer ces photos screenées sur vos téléphones sont des actes d'une grande violence pour la victime et sont également punis par la loi.

Nous vous demandons de ne pas participer à diffuser ces images et de nous avertir si vous êtes victimes de cyberharcèlement ou qu'un copain ou une copine est victime. Tous les adultes de l'établissement sont à votre écoute pour vous aider.

Une enquête judiciaire est ouverte pour chaque signalement et en plus d'une sanction dans l'établissement c'est donc à une sanction pénale que les auteurs comme les complices s'exposent.

AMBASSADEURS - AMBASSADRICES

Au printemps 2019, une formation « Ambassadeurs collégiens » sera proposée. Elle s'appuiera sur les productions des équipes du « hackathon contre le cyberharcelement » le 8 novembre dernier qui avait justement pour thème le cyber-sexting. Le CAVL qui vient d'être élu sera lui aussi sensibilisé pour déployer des « Ambassadeurs Lycéens ». SI VOTRE ETABLISSEMENT EST INTERESSE FAITES LE NOUS SAVOIR

<u>Lucie.Pitiot@ac-strasbourg.Fr</u> Annick.Pastwa@ac-strasbourg.Fr